

Plan d'action JEDI de la FCCT (approuvé par le conseil d'administration de la FCCT le 23 septembre 2021)

Objectif à long terme : créer un mouvement canadien de coopératives de travail multiculturel, inclusif et juste, au sein duquel davantage de personnes racisées seraient actives.

Objectifs à court terme :

- a. Sensibilisation — Augmenter la visibilité des coopératives, notamment de travail, au sein des communautés autochtones, noires et de couleur (PANDC), en partenariat avec les organismes PANDC dont les activités seraient aussi promues par la FCCT.
- b. Soutien au développement — Soutenir les groupes et les créateur·trice·s PANDC (renforcement des capacités, connaissances, mentorat et ressources) pour favoriser le développement personnel et l'autonomie dans la création de coopératives de travail.
- c. Coopératives de travail actuelles — Faire augmenter l'effectif et le personnel PANDC au sein des coopératives de travail, ainsi que la clientèle et le nombre de communautés PANDC servies.
- d. FCCT — Accroître la participation et la mobilisation des communautés et des organismes de personnes racisées vis-à-vis de la FCCT, et vice versa.

Financement :

Deux nouvelles sources de financement pour promouvoir ces objectifs :

- a. De nouvelles bourses pour les personnes désireuses de suivre les formations de l'Académie, de développement coopératif ou de gestion coopérative, avec une priorité pour les PANDC. (La FCCT versera un montant de 5 000 \$ sur deux ans, à raison de 2 500 \$ par an, réparti entre les personnes demandeuses selon des critères à confirmer. La FCCT sollicitera par ailleurs des fonds additionnels auprès de ses partenaires.)
- b. Des bourses de justice raciale pour les coopératives de travail, puisées dans les réserves de la FCCT à hauteur de 20 000 \$ sur deux ans, à raison de 10 000 \$ par an. Ces bourses serviront à soutenir des projets selon des critères préétablis.

Activités :

- a. La création de partenariats dans une volonté de réciprocité :
 - i. Inviter davantage de conférencier·ère·s PANDC aux séances du Congrès.
 - ii. Offrir des bourses pour l'Académie des coopératives de travail ou d'autres formations de développement ou de gestion des coopératives (avec une priorité pour les étudiant·e·s PANDC). Les critères demeurent à confirmer. La FCCT sollicitera des fonds supplémentaires auprès de ses partenaires.

- iii. Communiquer avec des organismes dirigés par des PANDC (SETSI, Freedom Dreams, etc.) pour procéder à une évaluation des besoins. Collaborer pour trouver des solutions.

b. Sensibilisation :

- i. Organiser deux ateliers par année en démarrage coopératif avec des organismes PANDC. Ces séances s'appuieraient sur le webinaire « Qu'est-ce qu'une coopérative de travail? », mais porteraient davantage sur les méthodes de démarrage, et pourraient mener à une formation à l'Académie. Intégrer des exemples diversifiés de coopératives de travail, dont certaines aux États-Unis (les exemples canadiens incluent notamment MCHB, VALU Co-op, Glitter Bean et Co-operative Cleaners of Ontario). Donner ces ateliers en partenariat avec une PANDC ou un organisme dirigé par des PANDC. Poursuivre nos efforts de promotion des webinaires « Qu'est-ce qu'une coopérative de travail? » auprès des communautés PANDC.
- ii. Assurer la promotion du Congrès et des services de la FCCT auprès des organismes PANDC, et faire valoir les services et les activités des organismes PANDC au sein du réseau de la FCCT.

c. Soutien au développement :

- i. Faire connaître le programme de subventions pour aide technique et le Fonds Tenacity Works de la FCCT au sein des communautés PANDC.
- ii. Mettre sur pied, en partenariat avec d'autres organismes, un groupe de ressources en développement de coopératives de travail PANDC.
- iii. Offrir une aide financière aux créateur·trice·s et aux coopératives de travail PANDC par l'intermédiaire des bourses de justice raciale mentionnées plus haut. Pour les projets dont le coût excède un certain montant, les fonds manquants devront provenir d'autres sources. Les bourses serviront à encourager les projets de développement de coopératives de travail dirigés par des PANDC (organismes, groupes, individus). Il pourrait par exemple s'agir de verser un montant à un·e créateur·trice de coopérative PANDC pour lui permettre d'être mentoré·e par un·e professionnel·le chevronné·e. Un autre exemple consisterait à appuyer une entreprise PANDC dans sa conversion en coopérative de travail.
- iv. Obtenir des fonds supplémentaires en collaboration avec des organismes PANDC, notamment par l'intermédiaire du Programme de préparation à l'investissement ou de Co-operators. Ces fonds pourraient améliorer le soutien et l'assistance technique au développement des coopératives de travail dirigées par des PANDC.

d. Coopératives de travail actuelles :

- i Étudier, définir et partager des stratégies efficaces pour trouver des travailleur·euse·s-proprétaires PANDC.

Un exemple : Urbane a réalisé un projet de stage en partenariat avec un OBNL. Urbane a ainsi lancé un programme de stage pour les jeunes à risque. Toutes les personnes participantes, dont les stagiaires, ont été rémunérées. Le projet visait à recruter des PANDC qui n'étaient ni des hommes ni des garçons. Une personne est ensuite restée en poste à Urbane.

- ii Cibler et demander des appuis à la formation. La FCCT a besoin d'aide pour trouver des ressources dans ce domaine.
- iii Étudier, définir et partager des pratiques efficaces pour atteindre une clientèle PANDC.

Échéancier du plan d'action :

Domaine d'activités	1 ^{re} année (sept. 2021 à août 2022)	2 ^e année (sept. 2022 à août 2023)
Partenariats	Inviter davantage de conférencier·ère·s PANDC au Congrès.	Inviter davantage de conférencier·ère·s PANDC au Congrès.
	Solliciter des fonds supplémentaires auprès de nos partenaires. Créer des bourses. (2 500 \$) Procéder au lancement et à l'octroi des bourses. Évaluer les besoins avec des organismes dirigés par des PANDC. Collaborer pour répondre aux attentes.	Promouvoir et octroyer des bourses.
Sensibilisation	Cibler des organismes partenaires PANDC avec qui offrir les ateliers « Qu'est-ce qu'une coopérative de travail? » et organiser deux ateliers.	Organiser deux ateliers « Qu'est-ce qu'une coopérative de travail? » avec des organismes PANDC ciblés l'année précédente.
	Promouvoir le Congrès et les services de la FCCT auprès d'organismes PANDC. Promouvoir les services et activités des organismes PANDC dans le réseau de la FCCT.	Promouvoir le Congrès et les services de la FCCT auprès d'organismes PANDC. Promouvoir les services et activités des organismes PANDC dans le réseau de la FCCT.

Soutien au développement

Faire connaître le programme de subventions pour aide technique et le Fonds Tenacity Works de la FCCT au sein des communautés PANDC.

Faire connaître le programme de subventions pour aide technique et le Fonds Tenacity Works de la FCCT au sein des communautés PANDC.

Mettre sur pied un groupe de ressources en développement coopératif PANDC.

Élaborer et lancer des bourses de justice raciale pour les coopératives de travail et commencer l'octroi des bourses (12 500 \$). *Ces bourses serviraient à appuyer des projets en cours menés par des PANDC, p. ex. la formation offerte par la Freedom Dreams Co-op, le projet iMove à Halifax et peut-être le projet Solid State Industries à Surrey (C.-B.), pour un montant maximum de 2 500 \$ par projet.*

Obtenir des fonds supplémentaires pour les bourses de justice raciale.

Promouvoir le programme et octroyer les bourses.

Coopératives de travail actuelles

Étudier, définir et partager des stratégies efficaces pour trouver des travailleur-euse-s-propriétaires PANDC.

Repérer et trouver des appuis à la formation sur la diversité au sein de coopératives de travail actuelles.

Étudier, définir et partager des pratiques efficaces pour atteindre une clientèle PANDC.

Annexe :

Critères d'octroi des bourses :

Bourses permettant de suivre des formations de l'Académie, en développement coopératif ou en gestion coopérative (la FCCT offre 5 000 \$).

- Besoin financier — Démontrer la pertinence de la bourse pour l'accès à cette formation.
- Préférence pour les PANDC — Il peut s'agir d'un groupe ou d'une personne, selon la formation.
- La bourse doit permettre à la personne ou à la communauté de développer sa première coopérative de travail ou d'autres coopératives de travail.

La personne doit s'engager à parfaire ses capacités et pouvoir participer au développement d'une (ou de plusieurs) coopérative(s) de travail ou informer ce développement.

Nous pourrions exiger des recommandations ou des partenaires de référence afin de bien évaluer la candidature.

Formulaire de candidature, assorti d'un engagement de suivi et d'un rapport au terme de la formation subventionnée.

Critères d'octroi des bourses de justice raciale pour les coopératives de travail (ajout du comité JEDI) :

Les montants seront puisés dans les réserves de la FCCT à hauteur de 20 000 \$ sur deux ans, à raison de 10 000 \$ par an. Les bourses serviront à soutenir des projets selon des critères préétablis.

- Des personnes, des groupes ou des organismes à majorité PANDC doivent diriger le projet.
- Le projet doit appuyer la promotion ou le développement de coopératives de travail, ou encore l'éducation à ce sujet.
 - Les séries de webinaires éducatifs sur les coopératives de travail sont admissibles.
 - Un montant pourrait être versé à un·e créateur·trice de coopérative PANDC en début de parcours pour lui permettre d'être mentoré·e par un·e professionnel·le chevronné·e.
 - Un autre exemple consisterait à appuyer une entreprise PANDC dans sa conversion en coopérative de travail. Ce type de projet profiterait aussi des subventions pour aide technique de la FCCT.
- Le montant maximum par an est de 2 000 \$ par projet.
- Les projets peuvent être financés sur plus d'un an.

Nous pourrions exiger des recommandations ou des partenaires de référence afin de bien évaluer la candidature.

Formulaire de candidature, assorti d'un engagement de suivi et d'un rapport au terme de la formation subventionnée.